

La seconde lettre concerne tout entière le Tiers-Ordre lui-même. Sa Sainteté y trace le devoir des tertiaires. Elle renouvelle l'expression la plus formelle des espoirs qu'elle fonde sur leur institution bien comprise pour la restauration chrétienne, et elle accorde à perpétuité au troisième Ordre communication de privilèges avec les deux Ordres de Saint-François, les Frères Mineurs et les Clarisses.

* * *

On le voit, c'est répondre aux vœux de l'Eglise et de ceux qui ont eu, de nos jours, au plus haut degré le sens de ses intérêts, que de travailler par son influence à l'extension des Tiers-Ordres et spécialement du Tiers-Ordre Franciscain.

AVIS AUX PRETRES QUI VOYAGENT

Nous publions volontiers cet extrait d'une lettre que nous recevons de l'un de nos amis de Paris :

“ Le Père Prévost s'est mis en frais d'améliorer sa maison du 228, boulevard Pereire. Il y a réussi, et aujourd'hui c'est une maison presque luxueuse, et, ce qui vaut mieux, parfaitement confortable, avec lumière électrique, calorifère à eau chaude, téléphone, etc. On ne peut désirer mieux pour un prêtre, à 7 francs par jour. Et l'avantage d'avoir une chapelle où dire la messe, sans être obligé de sortir, vaut bien aussi quelque chose. Je serais heureux vraiment de voir tous les prêtres canadiens y descendre; ils sont spécialement les bienvenus. ”

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	2 décembre. — Saint-Zotique.
Jeudi,	4 “ — Saint-Aloysius.
Samedi,	6 “ — Saint-Jean-de-la-Croix.